

Communiqué de presse

Décharge chimique de Bonfol:

Des querelles d'experts qui n'apportent rien

Delémont, le 3 octobre 2006. Le ministre jurassien Laurent Schaffter, en charge du dossier de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (DIB), prend position face aux critiques formulées par le Collectif Bonfol. Pour le ministre, la priorité est de vider la décharge puisque les risques de contamination augmentent avec le temps qui passe. L'Autorité cantonale prend toutes les précautions possibles afin que l'assainissement soit effectué dans les meilleurs délais et en protégeant l'homme et l'environnement. Ce ne sont pas les querelles d'experts qui stopperont les risques de pollution.

Il y a exactement six ans, soit le 10 octobre 2000, la Chimie bâloise (bci) et le canton du Jura signaient un accord cadre concernant l'assainissement intégral et définitif de la décharge industrielle de Bonfol (DIB). Si cette décision a été entérinée à l'époque par les deux parties, c'est en raison du risque reconnu de contamination par des exfiltrations de jus toxiques aux abords de la DIB, avec pollution possible à moyen et long terme des eaux souterraines. Ainsi, non seulement la présence de substances toxiques aux abords de la décharge est reconnue depuis plusieurs années mais c'est précisément ce constat qui est à l'origine de la décision de vider la décharge de son contenu.

Laurent Schaffter tient à préciser que les analyses effectuées par la chimie bâloise sont régulièrement contrôlés par ses services (Office des eaux et de la protection de la nature - OEPN) ainsi que par des experts indépendants. Par ailleurs, l'OEPN effectue en parallèle ses propres analyses de surveillance de la décharge dont les résultats corroborent ceux de la bci.

Dans le cadre de la préparation de l'assainissement, le dispositif de surveillance vient d'ailleurs d'être renforcé par la mise en place de sept forages supplémentaires. Ces derniers permettront de renforcer les connaissances et la sécurité dans le périmètre de la décharge, notamment dans la direction du village français de Pfetterhouse. S'agissant d'une éventuelle pollution de la source de Pfetterhouse relevée par le Collectif Bonfol, le Ministre s'en tient au rapport de l'institut français BRGM daté de 1991, rapport parlant de **"pollution d'origine locale"** et selon lequel **"après une rapide enquête, il s'est avéré qu'à l'amont de la source, c'est-à-dire à la sortie Sud-Ouest de Pfetterhouse, il existait d'anciennes usines d'horlogerie ayant mis en œuvre ces types de solvants lors du nettoyage des pièces. (...) En conclusion, le dosage des micropolluants organiques a permis de mettre en évidence un certain nombre d'anomalies mais dont aucune ne semble être liée à l'existence de la décharge de Bonfol"**. Le rapport ajoute en enfin que **"la qualité de l'eau distribuée à la population par les réseaux collectifs n'est pas menacée par la décharge de Bonfol"**.

Pour conclure, Laurent Schaffter estime que les querelles d'experts ne doivent pas contrarier la réalisation de l'assainissement dont la préparation met à contribution de nombreux ... experts!

Informations complémentaires:

Laurent Schaffter, Ministre de l'environnement et de l'équipement (tél. 032 420 53 03)